



LES GRAINES DE L'INNOVATION SOCIALE

Candidatez jusqu'au
10 Avril 2023 !



UN CONCOURS POUR RÉCOMPENSER LES PROJETS SOCIALEMENT INNOVANTS

Le concours « Les Graines de l'Innovation Sociale » vise à primer les acteurs de l'ESS qui témoignent de projets solidaires répondant aux enjeux sociaux de demain et mis en œuvre sur les territoires de Clermont Auvergne Métropole.

QUELS CRITÈRES DE SÉLECTION ?

- Être une structure relevant du champ de l'ESS.
- Être basé sur l'un des territoires de Clermont Auvergne Métropole.
- Le projet doit être effectif (pas en idéation) et s'inscrire dans la thématique de l'un des prix.

QUELS PRIX POUR LES PROJETS LAURÉATS ?

Les prix seront décernés par les partenaires des Graines de l'Innovation Sociale.



PRIX "FEMME ENGAGÉE DANS L'ENTREPRENEURIAT"

Récompense une entreprise de l'ESS créée et dirigée par une femme, qui a un impact positif sur la société et contribue à résoudre des problèmes sociaux ou environnementaux. Le prix reconnaît l'engagement et le leadership exceptionnels des femmes dans le secteur de l'ESS et vise à encourager davantage de femmes à se lancer dans l'entrepreneuriat social.

> Sponsorisé par la Caisse d'Épargne Auvergne Limousin, une banque coopérative et engagée aux côtés des citoyens et des territoires.



PRIX "DÉVELOPPEMENT LOCAL"

Récompense une initiative locale qui contribue à améliorer la qualité de vie et le bien-être des communautés locales. Le prix est ouvert aux structures de l'ESS qui ont mis en place des projets innovants en matière de développement économique, social ou culturel.

> Sponsorisé par VVF, un acteur engagé dans le développement local à travers la promotion du tourisme durable et solidaire dans les régions françaises.



PRIX "ENTREPRISE INCLUSIVE"

Récompense une entreprise de l'ESS qui a une politique inclusive en matière de recrutement. Le prix est ouvert aux structures qui ont mis en place des mesures concrètes pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap (ex : aménagements de poste, formations, politiques de sensibilisation et d'inclusion, etc.).

> Sponsorisé par l'ADAPEI 63 et l'AGEFIPH. L'ADAPEI 63 est une association qui se donne comme raison d'être la défense des intérêts des personnes souffrant d'un handicap et de leur famille. L'AGEFIPH est chargée de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées.



PRIX "ENTREPRISE COOPÉRATIVE"

Récompense une structure qui a adopté un statut juridique coopératif, tout en faisant preuve d'une grande ouverture et d'un réel travail de coopération. Le prix est ouvert aux entreprises coopératives qui ont réussi à mettre en place une culture de collaboration et d'entraide au sein de leur organisation, en favorisant l'implication de tous les membres dans la prise de décision et la gouvernance.

> Sponsorisé par PixNProd, une entreprise coopérative notamment engagée dans la promotion de l'ESS, à travers la production de contenus audiovisuels valorisant les initiatives locales.

COMMENT CANDIDATER ?

Il vous suffit de remplir le formulaire dédié et de fournir l'ensemble des pièces jointes demandées.

Date limite de candidature : 10 avril 2023, à 12h.

[> Consulter le règlement du concours](#)

[> Accéder aux formulaires de candidature](#)

DÉROULÉ DU CONCOURS

Phase de candidature : 22 mars au 10 avril 2023

Phase de pré-sélection des dossiers : 11 au 15 avril 2023

Si votre projet est sélectionné, vous passez à l'étape pitch. Notre équipe vous contactera entre le 15 et le 30 avril.

SOIRÉE «LES GRAINES DE L'INNOVATION SOCIALE»

Jeudi 4 mai 2023 : Soirée de remise des prix du concours « Les Graines de l'Innovation Sociale ».

Au programme de la soirée : table ronde sur la thématique "La place de l'ESS dans les territoires", remise des prix aux lauréats et pour finir networking autour d'un buffet.

La personne porteuse du projet doit nécessairement être présente pour la soirée du 4 mai.

NOS PARTENAIRES

Ces prix vous sont proposés par la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes, avec le soutien des partenaires suivants :



À PROPOS DE LA CRESS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Mandatées par la loi, les CRESS assurent en région la représentation, la promotion et le développement des associations, coopératives, fondations, mutuelles et sociétés commerciales de l'ESS.

Avec ses partenaires publics et privés, la CRESS Auvergne-Rhône-Alpes appuie l'accélération d'une économie durable, sociale et solidaire en région AURA :

- En **soutenant les entreprises et les organisations dans leur création**, leur implantation et leur croissance.
- En **féderant un réseau de structures engagées** pour une société plus juste.
- En **visibilisant les forces et les opportunités de l'ESS** pour qu'elles prennent une place stratégique dans le développement économique de notre société.
- En **créant les interconnexions entre les différents acteurs** (structures ESS, collectivités, acteurs publics...).
- En **faisant connaître aux citoyens l'ESS** et ses valeurs.

La CRESS Auvergne-Rhône-Alpes est composée d'une équipe de 18 personnes (basée à Clermont-Ferrand et Lyon) et de 200 adhérents.

CONTACT

CRESS Auvergne-Rhône-Alpes

info@cress-aura.org - 04 78 09 11 97

www.cress-aura.org | ambition-ess.org



La CRESS AURA bénéficie du soutien de :

